

## Des fraudes dans la bio sur le marché français

Les services de la répression des fraudes viennent de publier les résultats de leurs contrôles annuels sur la filière bio. Ces contrôles, qui permettent de repérer les « aigrefins » et autres opportunistes, sont évidemment essentiels pour protéger le label et nos filières.

Il est important de remettre le taux d'anomalies constaté (12.5 %) en perspective : il s'agit avant tout de non conformités ou de fraudes de la part de professionnels *qui ne sont pas des acteurs de la bio* ! La DGGCCRF a en effet constaté que certains professionnels peu scrupuleux se prévalent du label ou du terme « bio » sans avoir notifié leur activité aux pouvoirs publics, échappant ainsi au système de contrôle par tierce partie prévu par la réglementation.

De telles fraudes, qui portent atteinte au label bio et constituent une concurrence déloyale pour tous les opérateurs bio, doivent bien évidemment être sanctionnées. Il s'agit là d'un enjeu de protection du label qui fait partie des missions des pouvoirs publics et de l'INAO en particulier et les actions mises en œuvre dans ce domaine doivent être évaluées et renforcées.

Toute activité a son lot de fraudeurs mais il faut rappeler que les exigences du cahier des charges bio en matière de contrôles sont particulièrement élevées. Qu'il s'agisse des agriculteurs, des transformateurs, des distributeurs spécialisés, tous les acteurs doivent déclarer officiellement leur activité et sont soumis à un contrôle par an au minimum.

**Ces contrôles sont au cœur de l'engagement des professionnels qui font le choix de la bio.**

C'est d'ailleurs pour cette raison que, dans le cadre de la révision en cours du règlement européen, le SYNABIO demande aux institutions européennes de maintenir un contrôle annuel minimum en bio, conformément à l'exigence portée par les professionnels de la bio et les consommateurs.

Source : <http://www.synabio.com/> Le 26 juin 2015